



REPUBLIKAN' MADAGASIKARA
Fivavaha - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

PROJET PÔLES INTÉGRÉS DE CROISSANCE

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PREINCUBATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME MIARY AGRIBUSINEES ET TOURISME repartis en 5 lots : 1 Vatovavy, Fitovinany et Atsimo- Atsinanana ; 2 Atsinanana et Analanjirifo ; 3 Diego et Nosy BE ; 4 Tuléar et 5 Anosy

Crédit IDA-69290

AMI N° C-321-PIC3/2024

Date de lancement : 25 juin 2024

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre du Projet de Transformation économique pour une croissance inclusive (PIC3). Une partie du crédit sera utilisée pour effectuer les paiements au titre du contrat de consultance en objet.
2. Les services comprennent : (1) La formation d'entrepreneurs potentiels sur différents sujets liés à l'entrepreneuriat et au démarrage d'une nouvelle entreprise ; (2) La préparation des porteurs de projet pour candidater au programme d'incubation.
3. Les Termes de Référence (TDR) détaillés pour la mission peuvent être consultés sur le site www.pic.mg ;
4. La Coordination Nationale du Projet PIC3 invite les entités admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Leur dossier sera composé au minimum des pièces suivantes :
 - Une lettre de manifestation d'intérêt ;
 - Un dossier de présentation détaillée de l'entité (format libre), dans laquelle doivent être mis en exergue les réalisations démontrant les expériences spécifiques liées à la mission, objet de la présente sollicitation.
5. Il est important de noter que les dossiers de manifestation d'intérêt ne doivent fournir aucun renseignement sur le personnel-clé listé dans les Termes de références.
6. Pour être qualifiées, les institutions doivent répondre aux exigences suivantes :
 - Être localisée à Madagascar, ou être en mesure de s'associer avec une entité partenaire basée à Madagascar ;
 - Être une association légalement constituée ;
 - Justifier Justifier d'au moins cinq (5) ans d'expériences réussies dans la formation, le coaching, l'accompagnement de porteurs de projet, ainsi que dans l'analyse des besoins et l'étude de marché d'entrepreneurs ;
 - Disposer d'une expérience justifiant la compréhension approfondie des défis liés au développement des projets entrepreneuriaux dans les zones d'intervention du Projet ou de contexte similaire ;
 - Disposer d'un bon réseau de formateurs et/ou de consultants techniques ;
 - Avoir des formateurs nationaux et/ou internationaux spécialisés et/ou de consultants techniques expérimentés ;
 - Démontrer une expérience avérée dans la zone d'intervention, ou être en partenariat avec une entité ayant une expérience avérée dans la zone d'intervention.

Les éléments suivants seront des atouts :

- Disposer d'infrastructures dans la zone d'intervention, pouvant accueillir les bénéficiaires, telles que, sans être exhaustif, : salle de formation, internet, espace de coworking... ;
- Avoir une expérience dans la mise en œuvre de projets financés par des PTF internationaux ;



REPUBLIKAN' I MADAGASIKARA
Fivavaha - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

7. L'entité intéressée peut manifester son intérêt pour un ou plusieurs Lots.
8. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI » cinquième édition (septembre 2023) et ses mises à jour, énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
9. Une entité sera sélectionnée conformément à la méthode de recrutement de Sélection fondée sur Qualité et sur le Coût énoncée dans le Règlement de Passation des Marchés.
10. Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être remis exclusivement par mail, sous format PDF au plus tard le 10 juillet 2024 à minuit (heure locale) à l'adresse ci-dessous :

COORDINATION NATIONALE DU PROJET POLES INTEGRES DE CROISSANCE (PIC)

Immeuble ex-Maison de la Réunion - 2ème Etage –Isoraka

101 - ANTANANARIVO MADAGASCAR

E-mail : procurement@pic.mg avec copie à pic@moov.mg

L'objet du mail d'envoi doit porter obligatoirement la mention suivante « *AC N°C-321-PIC3-2024 – PREINCUBATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME MIARY AGRIBUSINES ET TOURISME* »

Le Projet décline la responsabilité de la non-considération des candidatures ne respectant pas cette disposition obligatoire.

La Coordination Nationale du Projet PIC3